

Renseignements :

CAPITAINE : 04 94 21 43 02

E-MAIL : port.des.oursinieres@wanadoo.fr

Renseignements sur le SITE : www.port-oursinieres.com

NOTA : Toute demande mal renseignée, (**Dates non respectées**) incomplète ou postée avant le 01 novembre ou après le 20 décembre de chaque année (cachet de la poste faisant foi) ne sera pas prise compte. **Aucune dérogation ne sera faite**. (* Cocher la case correspondante)

DEMANDE DE RESERVATION DE PLACE DE PASSAGE

NOM.....PRÉNOM.....

PERIODE DEMANDEE

DU --/--/2025 AU --/--/2025

ADRESSE.....

CODE POSTAL..... VILLE :.....

☎ Domicile Portable :

Obligatoire E-mail :@.....

*Avez-vous été locataire l'an passé ? OUI / NON SI OUI N° de poste :

BATEAU

*TYPE : Vedette in-bord -Vedette Hors-bord -Voilier /Dérivé/Catamaran
Semi-rigide - Pointu.

NOM DU BATEAU :..... IMMAT :.....

LONGUEUR HORS TOUT

LONGUEUR MAXI (**balcon, plage arrière et moteur HB compris**)

LARGEUR MAXI..... (**pare-battage compris**)

TIRANT D'EAU.....

En cas d'acceptation de place vous avez la possibilité de régler par prélèvement automatique, Entourez votre choix « Oui » « Non »

Si « Oui » le nombre de prélèvements dépend du nombre de mois de votre demande
« Exemple 4 mois demandés prélèvement max en 4 fois »

Dans ce cas Fourniture d'un Relevé d'Identité Bancaire obligatoire.

Remplir le mandat de prélèvement SEPA.

Commentaires :

CETTE DEMANDE DEVRA OBLIGATOIREMENT ETRE ACCOMPAGNEE :

- ✓ La photocopie de la carte de navigation au complet.
- ✓ La photocopie de votre attestation d'assurance
- ✓ Un chèque de 6.55€ à l'ordre de la Régie du Port des Oursinières.

Cocher le Nombre de prélèvement : 1-2-3-4-5-6-7-8-9-10

30

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) (REGIE DU PORT DES OURSINIÉRES) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de (REGIE DU PORT DES OURSINIÉRES). Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR76 1007 1830 0000 0020
0643 389

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER
Nom, prénom :	Nom : REGIE DU PORT DES OURSINIÉRES
Adresse :	Adresse : port des Oursiniéres
Code postal :	Code postal : 83220
Ville :	Ville : LE PRADET
Pays :	Pays : France

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)																																								
<table border="1"><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table>																					<table border="1"><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table>																				

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif **Y** oui
Paiement ponctuel **Y** non

Signé à :

Signature :

Le :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par (REGIE DU PORT DES OURSINIÉRES). En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec (REGIE DU PORT DES OURSINIÉRES).

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.